



FÊTE AUX LANGUES DE WALLONIE 2024

APPEL À PROJETS

1. Cadre général

Le présent appel à projets vise à soutenir la création de contenus vidéo de sensibilisation aux langues régionales endogènes ; il est organisé dans le cadre de la 9^e édition de la « Fête aux langues de Wallonie » (4 mai 2024). Cette opération festive, créée en 2015 avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a notamment pour objectif de développer l'intérêt suscité par ces langues — wallon, picard, gaumais, francique, etc. — auprès de nouveaux publics, en particulier la jeunesse.

Un label, une publicité spécifique et un montant de 1 000 € (mille euros) seront octroyés à un ou plusieurs projet(s) sélectionné(s) en fonction des critères et de la procédure décrits ci-dessous.

2. Critères de recevabilité et d'évaluation

Pour être recevable, le projet soumis doit :

1. être déposé par une association, institution, instance ou personne physique (y compris une personne physique actuellement sous statut étudiant ou retraitée), active dans un ou plusieurs des secteurs suivants : langues régionales endogènes, bibliothèques, centres culturels, musées, médias, enseignement, éducation permanente et alphabétisation ;
2. viser une sensibilisation aux langues régionales endogènes reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou un apprentissage en lien avec ces langues, et pour ce faire s'adresser au grand public ou à une portion significative de celui-ci ;
3. recourir au médium de la vidéo, en ce entendu la vidéo en prise de vue réelle, la vidéo d'animation ou la vidéo interactive ;
4. adopter un format respectant les balises suivantes :
 - comprendre une longueur totale de 2 à 10 minutes ;
 - pour les projets d'une longueur totale supérieure à 3 minutes, être segmentés en plusieurs capsules adaptées à une diffusion sur les médias sociaux ;
5. constituer un contenu explicatif et donc être centré sur un sujet susceptible d'un développement explicatif, tels ceux inclus dans cette liste non exhaustive :
 - une langue régionale endogène reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ses généralités, son histoire...
 - un ou plusieurs principe(s) linguistique(s) : isoglosse, koinè, cognat...
 - un ou plusieurs point(s) de grammaire
 - une unité de vocabulaire thématique
 - une sélection cohérente d'expressions idiomatiques

- une forme ou un genre littéraire lié aux langues régionales : *pasquète*, *cramignon*...
- une personnalité ou une institution (cercle littéraire, troupe de théâtre...) liée aux langues régionales ou à leur littérature, etc.

N.B. : les projets présentant des contenus non médiatisés via une explication (saynète, chanson, interview...) seront déclarés non recevables ;

6. inclure des sous-titres pour toutes les parties de la vidéo narrées en langue régionale ;
7. être adressé pour le **1^{er} avril 2024** au plus tard, la date du courriel faisant foi, au Service des Langues régionales endogènes (langues.regionales@cfwb.be) ; le courriel de candidature sera accompagné
 - du formulaire *ad hoc*, dûment complété (voir formulaire annexé au présent appel et également disponible sur simple demande auprès du Service des langues régionales endogènes) ;
 - d'un descriptif synthétique du projet (de maximum 2 pages A4) ;
 - d'une capsule vidéo de maximum 5 minutes (au format MP4 ou AVI) constituant soit un avant-projet, soit un projet antérieur similaire à celui visé par le dossier (l'Administration fournira, au besoin, un espace de stockage sur lequel téléverser cette capsule vidéo) ;

les dossiers incomplets seront jugés irrecevables.

Les projets déposés seront évalués en fonction des critères suivants :

1. identification claire du ou des public(s) cible(s), du format prévu et des objectifs attendus ;
2. adéquation entre les objectifs poursuivis, le format prévu et le(s) public(s) visé(s) ;
3. originalité, innovation, créativité ;
4. caractère « exemplaire » (projets susceptibles de servir de modèle ou de bonne pratique en matière de sensibilisation et/ou d'éveil du public aux langues régionales...)
5. qualité de la capsule vidéo fournie (avant-projet ou projet antérieur) ;
6. portée des moyens de diffusion envisagés.

3. Procédure de sélection

Les projets déposés seront soumis au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois d'avril 2024 à l'avis d'un Comité de sélection composé comme suit :

- 3 experts dans le domaine des langues régionales endogènes ;
- 1 expert dans le domaine de la médiation numérique de contenus culturels ;
- 1 enseignant détaché de l'enseignement au sein du Service général des Lettres et du Livre.

Le Comité de sélection désignera, en fonction des critères formulés *supra*, un maximum de trois projets à soutenir parmi les candidatures recevables. Le Comité de sélection se réservera le droit de ne pas attribuer de soutien dans l'éventualité où les projets soumis ne rencontreraient pas le niveau d'exigence attendu.

La décision motivée du Comité de sélection sera communiquée par courriel, en date du 20 avril 2024 au plus tard, aux promoteurs des projets déposés.

4. Obligations des bénéficiaires

Le montant du soutien octroyé s'élève, par projet, à 1 000 € (mille euros). Les promoteurs des projets sélectionnés s'engagent à :

- assister le **4 mai 2024** à la Fête aux Langues de Wallonie, qui se tiendra à Châtelet, et participer à une présentation des projets lauréats ;
- autoriser la diffusion, en cette occasion, de l'avant-projet ou de l'exemple vidéo fourni ;
- communiquer au Service des langues régionales endogènes endéans le **30 septembre 2024** les documents (factures, déclarations de créance...) permettant de justifier la somme allouée ;
- diffuser gratuitement, sans limite dans le temps et endéans le **31 décembre 2024** le projet soutenu sur le site ou la plateforme internet de leur choix, et autoriser l'intégration de la/des vidéo(s) sur les différents sites de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- mentionner le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le générique d'ouverture du projet soutenu.



APPEL À PROJETS 2024 – FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Identification du promoteur du projet :

Nature juridique : (asbl, personne physique, fondation, école, bibliothèque, centre culturel, média, etc.) :

Représentant(e) pour le projet :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Adresse administrative :

Partenaires éventuels (dénomination et nature juridique de chaque partenaire)

-
-
-
- (...)

Projet

Titre du projet	
Contenu explicatif visé	<input type="checkbox"/> présentation générale d'une langue <input type="checkbox"/> expression(s) <input type="checkbox"/> principe(s) linguistique <input type="checkbox"/> grammaire <input type="checkbox"/> vocabulaire <input type="checkbox"/> forme ou genre <input type="checkbox"/> personnalité ou institution <input type="checkbox"/> autre (préciser :))
Public(s) cible(s)	
Objectifs poursuivis	
Format de la ressource (nombre et longueur de la/des capsule(s) vidéo)	

Date à laquelle la ressource sera disponible	
Plateforme(s) de diffusion prévue(s) Pour la diffusion sur médias sociaux (YouTube, Facebook, etc.), préciser le nom et le nombre d'abonnés des chaînes/pages visées)	
Autre canal de diffusion prévu (le cas échéant : DVD, diffusion sur antenne ou sur le site internet d'un journal...)	
Budget prévisionnel (budget total du projet)	
Inventaire des postes à financer sur lesquels porte la demande	
Autres subsides sollicités (le cas échéant)	

Le demandeur joindra un descriptif synthétique du projet (2 pages A4 MAXIMUM). Dans l'éventualité où son projet vise la réalisation de plusieurs capsules vidéo distinctes, il inclura un sommaire détaillé de celles-ci dans ce descriptif.

Dans l'éventualité où le projet prévoit une diffusion via un média partenaire, le demandeur joindra une attestation de celui-ci, confirmant l'existence d'un accord en ce sens et précisant la teneur de cet accord.